

## L'urbanisme et l'agent Immobilier

(mise à jour du programme : 25/04/2023, version n° : 1 )

*La formation présente les grands sujets du droit de l'urbanisme et le devoir de vigilance et de conseil qui incombe à l'agent immobilier. Afin d'appréhender au mieux le sujet, les thématiques sont abordées au regard de jurisprudences ayant conduit à la responsabilité du professionnel de l'immobilier*

**Durée:** 7.00 heures / 1.00 jour(s)

### Profils des apprenants

- Professionnels de l'immobilier
- Négociateur(trice) en transaction immobilière
- Mandataire en immobilier

### Prérequis

- Aucun

### Accessibilité :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.

Contactez le référent handicap qui étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation :  
e.lambert@ptc-formation-conseil.fr

### Modalité d'admission :

Sur inscription contactez-nous : [contact@ptc-formation-conseil.fr](mailto:contact@ptc-formation-conseil.fr)

Effectif minimum : 5

Effectif maximum : 14

### Type d'action de formation :

Action de formation

Formation répondant aux critères des formations obligatoires des agents immobiliers (**décret n° 2016-173 du 18 février 2016**)

### Formation "Coeur de métier" (définition selon OPCO)

(Domaine de formation : 300 Spécialités plurivalentes des services)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre le fonctionnement du droit de l'urbanisme
- Appréhender la responsabilité du professionnel de l'immobilier pour sécuriser son activité

**PTC Formation et Consulting** | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

## Contenu de la formation

- Les grands sujets du droit de l'urbanisme
  - La planification urbaine
  - Les grandes opérations d'aménagement
  - Les différentes autorisations d'urbanisme
  - Les contentieux devant le juge administratif
- Agent immobilier et le devoir de conseil et de vigilance
  - Fondement légal
  - Quelle application dans le droit de l'urbanisme
  - Vérification des servitudes d'urbanisme
- Mise en pratique en partit de cas réels
  - L'histoire du local à vélo transformé en studio et du compromis
  - L'histoire de la maison et du projet de rocade
  - L'histoire du certificat d'urbanisme qui était positif, au départ ...

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Formateur : Romain LEMAIRE

Romain est titulaire d'un DESS-Master II en droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire, d'un diplôme universitaire « pollutions et nuisances ».

Il est également diplômé de l'Institut de droit public des affaires (« IDPA »).

Romain est Avocat en droit public, inscrit à l'Ordre des avocats depuis 2008, son activité est dédiée au droit de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Il intervient pour PTC , sur les sujets juridiques en proposant des analyses de la jurisprudence sur l'engagement de la responsabilité de l'agent immobilier. Il a une appétence particulière pour les questions d'urbanisme, et d'environnement, et la responsabilité des acteurs de la construction et de l'immobilier dans ce cadre.

Il met à la portée des non juristes les évolutions de la jurisprudence, et apporte son conseil pour éviter les risques.

Hélène VANDERWEGEN et Emmanuelle BOUSSARIE pour la gestion administrative et financière

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Approche théorique et pratique par une méthode de transmission combinée : • Affirmative (basée sur l'exposé pour apports théoriques) • Interrogative (participation guidée par le formateur) • Démonstrative (exercices pratiques) • Applicative (mise en situation, simulation de situations de travail.) • Heuristique (transmission de différentes méthodes de réflexion : brainstorming et scénario catastrophe)
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Un accompagnement est proposé durant le mois qui suit la formation: Email pour les questions diverses

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Formation en présentiel
- Quizz d'évaluation fin de formation
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Attestation de formation

PTC Formation et Consulting | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.



PRATIQUE . THÉORIE . COMPÉTENCE  
FORMATION & CONSULTING

**Prix :**

Pour les salariés:

- sur la base d'une formation en présentiel inter-entreprises : 245.00 € par participant
- sur la base d'une formation en présentiel en intra entreprise ( concernant uniquement vos collaborateurs ) : prix sur devis (possibilité de formations sur mesure).

*Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO. Consultez notre site internet pour plus de détail : [www.ptc-formation-conseil.fr](http://www.ptc-formation-conseil.fr)*

Pour les indépendants :

sur la base d'une formation en présentiel inter entreprise : 245.00 €

*Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre FIFPL ou AGEFICE suivant votre statut d'indépendant. Consultez notre site internet pour plus de détail : [www.ptc-formation-conseil.fr](http://www.ptc-formation-conseil.fr)*

**PTC Formation et Consulting** | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de **TVA** en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.*